



## Perte de chantier nettoyage

Par **Kat**, le **27/07/2017** à **10:03**

Bonjour,

Je travail actuellement pour une société de nettoyage en CDI sa fait 11 ans.

Je voudrais savoir car mon patron perd le plus gros chantier qui fait vivre la société on et en sous-traitance sur le chantier la et du coup il arrête avec nous et du coup mon patron devrais déposé de bilan j'aimerais comment sa va se passer pour moi svp cordialement

Par **P.M.**, le **27/07/2017** à **13:13**

Bonjour,

A priori, votre contrat de travail devrait être transféré auprès du repreneur du marché si vous travaillez sur ce chantier...

Par **Kat**, le **28/07/2017** à **09:36**

Mais ce que je comprend pas c'est qu'on à rien avoir avec eux et il la ferme la boîte il la vend pas fin personne la reprend notre boîte et si part contre si je suis licencié économiquement combien de temps après jpe retravailler?

Par **Kat**, le **28/07/2017** à **09:41**

Et est ce qu'il et obligée de nous reprendre? Et si je refusé sa se passe comment? Car je doit rebosser fin janvier dans un notre boulot comment dois-je faire qu'est ce qui et le mieux svp?

Par **P.M.**, le **28/07/2017** à **11:20**

Bonjour,

Peu importe que l'entreprise ferme puisqu'il est prévu une protection des salariés par l'[art. 7 de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés](#),

donc le nouvel employeur est obligé de vous reprendre si vous remplissez les conditions...  
Vous avez toujours la possibilité de demander une [rupture conventionnelle](#) mais le nouvel employeur n'est pas forcé d'accepter ou éventuellement de démissionner...